



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU YACHT CLUB DE FRANCE**  
**Séance du 7 avril 2022**

Présents :

Le président Mr Philippe Héral,  
Mmes Carole Lajous, Nicole Rondeau, Laure de Tocqueville-Armengaud,  
Mrs Jean-Louis Benoist, Christian Chaufour, Jean-Yves Coudriou, Roland Dubois, Bertrand  
Dunoyer de Segonzac, Emmanuel Gavois, Hervé Le Roy, Thierry Mercier, Damien Milliasseau  
Leca, Jean-Pierre Mounier, Olivier Pécoux, Foulques de Penguilly, le VAE Henri Schricke, le VA  
Jean-Louis Vichot.

Excusés :

Mme Caroline Moreau-Didier,  
Mrs Marc Bosvieux, Marc de Briançon, Ludovic Célérier, Pierre-Loïc Chantereau, Cyrille  
Lachèvre, Didier Le Prado, Gérard Ménager, Jacques Pelletier.

Absents :

Mrs Pierre Ferrand, Jacques Potdevin.

Le Conseil s'est réuni le 7 avril 2022 à 18h30 avec l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du PV du 17 février 2022
- 2/ Communication de la commission de l'Intérieur
- 3/ Point sur la campagne de parrainage
- 4/ UNCL
- 5/ Préparation de l'AG du 18 mai 2022
- 6/ Tout sujet à votre convenance

-----

Le Président accueille les Conseillers, les remercie de leur présence et par ailleurs plus particulièrement Henri Schricke pour le déjeuner qu'il a organisé au Club en présence des autorités militaires de l'Union Européenne et de l'OTAN.

**1/ Approbation du PV du 17 février 2022**

Le Président propose l'approbation du PV du 17 février 2022.

Abstentions : 0

Oppositions : 0

Le PV est adopté à l'unanimité.

## 2/ Communication de la commission de l'Intérieur

Jean-Yves Coudriou présente 5 candidats :

- Benoit Autechaud, parrainé par Sophie Autechaud et Jean-Yves Coudriou.
- Clément Autechaud, parrainé par Sophie Autechaud et Jean-Yves Coudriou.
- Marc Pagezy, parrainé par Thierry Mercier et Jérôme Hercé.
- Sébastien Rogues, parrainé par Benoit Lombard et Arnaud Perrin
- Lionel Péan, comme membre titulaire, dans la catégorie des grands navigateurs, au titre du rayonnement qu'il pourrait apporter au Club et de son investissement dans l'environnement.

Il fait part des démissions, renouvellement de mises en congé et demandes de concessions de guidon.

### Démissions :

- Hervé Gastinel, admis en 2013, parrainé par Gérard Petipas et Jean-Pierre Appert,
- Christian Le Bret, admis en 2017, parrainé par Emmanuel Gavois et Christian Hunault,
- Jean-Marie van Huffel, admis en 2002, parrainé par Marc PG Berthier et Olivier Lajous.

### Renouvellement de mises en congé :

- Evrard Didier, admis en 2010, parrainé par Didier Oberthür et François Carn,
- Hervé Gambert, admis en 1992, parrainé par André Algrin et Pierre-Paul Heckly,
- Jean-Yves Robert-Carteret, admis en 1990, parrainé par l'amiral Jean-Louis Le Deuff et François Polaillon,
- Didier Spade, admis en 2007, parrainé par Pierre Spade.

En réponse à Foulques de Penguilly, Jean-Yves Coudriou rappelle qu'il est possible de demander une mise en congé d'un an renouvelable deux fois.

### Demandes de concessions de guidon :

- *French Kiss* à Christophe Babule, basé à Nice,
- *Lord Jim III* à Philippe Signes, basé à l'Île aux Moines,
- *Skip'N Bou II* à Philippe Millet, basé à Sète,
- *Tog Gwen II* à Emmanuel Narrat, basé à Hammamet.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets des nouveaux candidats.

Abstentions : 0, Oppositions : 0

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité.

Le Conseil se prononce favorablement et à l'unanimité sur les renouvellements des mises en congé et demandes de concessions de guidon.

Jean-Yves Coudriou donne de bonnes nouvelles de Fabrice Henry qui ne peut malgré tout envisager un retour à son poste pour le moment. Avec l'aide de Bertrand Dunoyer de Segonzac, une candidate Karine Bauer a été recrutée le 1<sup>er</sup> avril 2022 sur le poste en CDD pour 3 mois avec le motif : remplacement d'un salarié absent.

Nathalie Horel. Le Président rappelle l'historique et propose au Conseil d'engager une procédure de licenciement si l'audience de conciliation du mois d'avril n'aboutit pas à un accord.

Il est alors procédé au vote.

Oppositions : 0

Abstentions : 0

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### 3/ Point sur la campagne de parrainage

Jean-Pierre Mounier présente le travail qu'il a fait avec l'aide d'Emmanuel Gavois suite à la décision de lancer une campagne de parrainage lors du dernier Conseil.

Il rappelle l'objectif : aider les membres à parrainer de nouveaux candidats potentiels pour palier à la baisse du nombre des membres grâce à un argumentaire structuré. (*Voir annexe 1*)

Le document serait envoyé à tous les membres en format numérique par mail et relayé sur tous les outils de communication disponibles au Club : Facebook, site du Club, Twitter, Instagram, Newsletter...

Il devra aussi être envoyé aux membres des Clubs alliés, précise Jean-Yves Coudriou.

Emmanuel Gavois approuve l'idée d'envoyer le document aux Clubs alliés et demande qu'une distinction soit faite entre les Clubs ouverts et fermés l'hiver.

Ceux qui sont fermés l'hiver demandant une approche différente car ils devraient être plus sensibles à la démarche.

Jean-Pierre Mounier ajoute que l'enjeu est de trouver les bons arguments, les membres hésitant à parrainer car ils n'ont pas toujours une vision claire du Club.

Jean-Yves Coudriou rappelle qu'environ 200 membres n'ont jamais parrainé et 150 membres n'ont parrainé qu'une fois, ce qui donne 350 membres à immédiatement sensibiliser.

Jean-Louis Benoist suggère que les statistiques soient connues, sans pour autant culpabiliser les membres. Il fait part de son analyse qui montrerait qu'il est plus facile de parrainer dans les premières années qui suivent l'arrivée au Club. Les arguments devraient donc être différents en fonction de l'activité des membres et de leur ancienneté.

Damien Milliasseau-Leca propose de contacter des associations de réservistes qui ont un potentiel de plusieurs milliers de membres. Le Président répond que le taux de cotisation est un sujet délicat mais que la question sera traitée.

Emmanuel Gavois rappelle que les personnes invitées au Club par des membres sont des candidats potentiels très intéressants.

La richesse des événements est un élément primordial pour faire vivre le Club et le rendre attractif, rappelle le Président.

Foulques de Penguilly annonce qu'il est prévu un événement par semaine jusqu'à l'été ; il est applaudi par les Conseillers.

La communication doit largement relayer le calendrier des événements, rappelle le Président.

Jean-Pierre Mounier va diffuser le document et demande un retour des Conseillers, à son attention, avant le 30 avril.

Roland Dubois fait part de sa réunion à la FFV qui voulait prendre la main sur la distribution des licences. Grâce à la pression du YCF soutenu par les Clubs alliés, la question est pour le moment mise de côté.

Bertrand Dunoyer de Segonzac suggère de mettre dans l'annuaire une mention discrète indiquant le nombre de parrainage de chacun : P1, P2 ...

Le Conseil approuve cette idée.

Jean-Louis Vichot propose le Prix du meilleur parrain de l'année.

Nicole Rondeau fait part de ses difficultés à concrétiser les parrainages par manque de bons arguments.

Olivier Pécoux demande que soit présenté au prochain Conseil un tableau des parrainages des membres du Conseil.

Bertrand Dunoyer de Segonzac suggère de citer les parrains de l'année lors de l'AG.

#### **4/ UNCL**

Le Président présente le nouveau contexte de travail : Gery Trentesaux a repris le dossier de fusion absorption récemment avec une équipe réduite, ce qui explique le retard du dossier.

Il précise que les documents envoyés aux Conseillers ont été soumis à la commission Juridique qui s'est occupée essentiellement du respect des statuts du YCF et du statut des arrivants de l'UNCL.

La commission des Finances a adressé des observations qui ont été prises en compte.

Jean-Pierre Mounier précise que les membres de l'UNCL pourront intégrer le YCF début 2023 s'ils le souhaitent en tant que membres titulaires en réglant leur cotisation, ou resteront membres affiliés avec des services restreints.

Les adhérents sont des régatiers qui rejoignent le pôle course. Ils ne sont pas membres mais pourront le devenir s'ils le souhaitent, comme tout membre titulaire, avec un droit d'entrée en dessous de 5 ans d'adhésion.

Jean-Pierre Mounier propose que les membres affiliés puissent profiter du Club pendant l'année 2023 avec les mêmes droits qu'un membre titulaire dans l'espoir qu'ils souhaitent devenir membre titulaire. Le Président répond qu'ils auront pu découvrir le Club du moment de la fusion jusqu'au 31 décembre 2022.

La montant de la cotisation des membres affiliés doit être discutée ; elle sera vraisemblablement un peu plus élevée qu'aujourd'hui.

Jean-Louis Benoist demande si Didier Le Prado et la commission Juridique valident la conformité du projet pour les membres affiliés par rapport aux statuts et au règlement intérieur du Club. Le Président lui répond qu'il n'y a aucune atteinte aux statuts.

Christian Chaufour demande s'il y aura des nouveaux membres UNCL en 2023. La réponse est non puisque l'UNCL n'existera plus.

Olivier Pécoux prend la parole, notant que la fusion a beaucoup de sens puisqu'un Club comme le nôtre doit pouvoir organiser des courses, chose très naturelle pour l'UNCL.

Il fait remarquer que les cultures sont compatibles mais assez distinctes et que pour que cela fonctionne à terme, les cultures devront converger, cohabiter pour qu'il y ait des formes de synergies. Il approuve les écrits sur les adhérents avec plusieurs options possibles.

Mais il ne recommande pas de faire la fusion dans les termes indiqués : pour qu'elle fonctionne, il faut nécessairement revoir la gouvernance du pôle course : le vice-président course, par délégation, gère le pôle course et il est dit ailleurs que ce vice-président a une capacité à décider seul, ce qui n'est pas possible.

Le pire serait d'accepter d'avoir une poche financière dédiée au pôle course : ce n'est pas l'esprit d'une fusion. Ce sont les membres qui décident au travers des différentes assemblées et il ne faut pas segmenter le Club.

Le RORC est favorable à la fusion dans la mesure où on laisse à l'UNCL les moyens de gérer la jauge IRC. La rédaction de cette clause est en cours de réécriture (point 3-1-6 du traité de fusion, § 3).

La formulation de « situation nette » paraît dangereuse à Roland Dubois car elle signifie que l'on autorise implicitement de générer des pertes qui seront consolidées au Club.

Le Président répond que la formulation sera revue (trésorerie nette) et que les budgets alloués à cette commission auront été votés par le Conseil.

Jean-Pierre Mounier ajoute que ce type de disposition n'a pas lieu d'être dans le traité de fusion qui doit être neutre mais dans la charte ou dans des règles de gestion du pôle course.

Le Président en prend bonne note et établira une déclaration d'intention donnant au pôle course les moyens de se développer.

Olivier Pécoux fait part d'une mention du traité de fusion en page 5, fin du § 1 sur les pouvoirs du vice-président course qui n'a pas de sens. Le Président revoit cette clause.

Emmanuel Gavois demande que le projet soit revu dans son ensemble. Les valeurs communes sont peut-être compatibles mais certainement distinctes.

Olivier Pécoux insiste sur la nécessité de revoir les 2 éléments de gouvernance suivants :

- Garantie financière et utilisation des fonds
- Pouvoir du vice-président du pôle course

La lettre d'accord du RORC est arrivée. Le Président la diffuse aux Conseillers.

Hervé Le Roy salue la nouvelle car le RORC était intéressé à récupérer l'activité de la jauge.

Les Conseillers ne pouvant voter un texte non finalisé, les corrections seront apportées, envoyées par email aux Conseillers et un Conseil extraordinaire sera convoqué si nécessaire, en fonction des questions qui seront posées.

Jean-Pierre Mounier et la commission des Finances ont isolé 2 points clés :

- L'accord du RORC et les relations contractuelles RORC/UNCL. IL souhaite être certain que les contrats ont bien été étudiés par Didier Le Prado.
- Risques financiers sur le projet du Class 30. Ce n'est pas l'UNCL qui porte le risque, nous dit le Président, mais ceci sera confirmé ultérieurement.

Emmanuel Gavois voit une altération déguisée des statuts et craint un problème lors de l'AG.

Il demande que le terme « fusion absorption » soit mentionné ainsi dans tous les textes et non uniquement « fusion » comme c'est parfois le cas. Il lui est répondu qu'une fusion absorption est une fusion.

L'UNCL demanderait 2 vice-présidents. Le Président répond que l'UNCL demandait 2 postes au sein du Bureau. On lui en a octroyé 1 plus un poste de rapporteur, non membre du Bureau.

Damien Milliasseau-Leca répond que le projet est tout à fait conforme à l'esprit et aux textes qui régissent le Club.

Jean-Louis Benoist rappelle que le Club organisait au début du XX<sup>e</sup> siècle coupes, régates ... ce qu'il envisage de refaire aujourd'hui, il s'agit donc d'un retour aux sources.

Le Président insiste sur les autres piliers du Club qui vont être développés en même temps que le pôle course.

*Dans la prolongation de ce Conseil, les textes sont modifiés et envoyés aux Conseillers présents le 7 avril pour vote par email.*

*Pour : 15 voix*

*Abstention : 1 C. Chaufour*

*Opposition : 1 E. Gavois*

*Le projet de fusion est approuvé par le Conseil.*

## **5/ Préparation de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022**

Roland Dubois présente l'estimation de résultat 2022 (*voir annexe 2*).

Les deux tableaux mettent en évidence, d'une part les produits et charges dits « fixes », qui représentent le fonctionnement du Club, d'autre part les activités de développement, à terre, sur mer, ainsi que les projets.

Le fonctionnement du Club voit son résultat se dégrader pour deux raisons : la baisse du nombre de membres et une augmentation sensible de la masse salariale du fait de la création du poste de directeur du développement.

Membres 2020 = 487, 2021 = 476, hypothèse 2022 = 450, (437 à jour de leur cotisation le 06/04/2022)

Les activités « terre » et « mer » connaissent un certain développement, (terre essentiellement), qui ne compense pas néanmoins la baisse du résultat de fonctionnement.

Les projets non récurrents se développent également, sans compenser non plus la baisse du résultat de fonctionnement.

Ces chiffres traduisent d'une part l'évolution du Club qui développe de nouvelles activités, un nouveau « business model », et d'autre part un souci sérieux quant à la baisse des revenus des cotisations.

La fusion avec l'UNCL nous apportera un nouveau souffle, une dynamique importante mais pas de ressources significatives à court terme.

Il nous faut donc agir rapidement dans trois domaines :

- Augmenter le nombre de membres, y compris des personnes morales, obtenir des subventions, (l'exemple existe),
- Lancer de nouveaux projets générateurs de marge,
- Continuer à développer nos activités Terre et Mer avec le souci de la rentabilité.

Olivier Pécoux remarque que les activités Mer sont déficitaires et suggère de rechercher des subventions locales lors de l'organisation de grandes courses.

L'amiral Vichot indique que la pérennité des subventions repose beaucoup sur la signature de conventions avec les mécènes.

## **6/ Tout sujet à votre convenance**

Pas de sujet.

La séance est levée à 20h40.